



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ALIMENTATION COUCHE-TARD ENVOI UNE LETTRE AUX ACTIONNAIRES DE CASEY'S ET DÉPOSE LES DOCUMENTS DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DÉFINITIFS

#### ATD.A et ATD.B à la Bourse de Toronto

**LAVAL, QC, le 19 août 2010** — Alimentation Couche-Tard inc. (« Couche-Tard ») a envoyé aujourd'hui par la poste une lettre aux actionnaires de Casey's General Stores, Inc. (« Casey's ») (CASY au Nasdaq) ainsi que les documents de sollicitation de procurations définitifs en vue de l'assemblée générale annuelle 2010 des actionnaires de Casey's qui doit avoir lieu le 23 septembre 2010. Couche-Tard sollicite notamment des votes pour faire élire ses huit candidats indépendants hautement qualifiés au conseil d'administration de Casey's.

Alain Bouchard, président et chef de la direction de Couche-Tard, a émis le commentaire suivant : « Nous sommes convaincus que nos candidats permettront d'assurer une surveillance indépendante au sein du conseil de Casey's et une évaluation objective de notre offre payable au comptant. Sans notre offre, et particulièrement si l'on tient compte des obstacles placés par Casey's sur la voie de toute opération de changement de contrôle, nous croyons fermement que les actionnaires de Casey's ne doivent espérer aucune possibilité de réaliser une prime importante sur leurs actions ordinaires de Casey's à court terme. Nous prions les actionnaires de Casey's d'envoyer un message clair et convaincant à leur conseil d'administration pour lui faire savoir qu'ils veulent des administrateurs qui agiront dans leur intérêt en votant POUR nos candidats hautement qualifiés dans le cadre de l'assemblée annuelle de Casey's. »

Voici le texte intégral traduit de la lettre envoyée aujourd'hui aux actionnaires de Casey's :

Le 19 août 2010

Aux actionnaires de Casey's General Stores :

Alimentation Couche-Tard inc. (« Couche-Tard ») est le plus important propriétaire nord-américain de magasins d'accommodation en terme du nombre de magasins qu'elle exploite. Son réseau compte 5 878 magasins répartis dans 43 États et le district de Columbia, ainsi que dans chacune des dix provinces du Canada. Couche-Tard exploite ces magasins sous ses bannières exclusives, soit *Circle K<sup>MD</sup>*, *Mac's<sup>MD</sup>* et *Couche-Tard<sup>MD</sup>*. Couche-Tard a présenté une offre afin d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de Casey's General Stores, Inc. pour un prix de 36,75 \$ par action payable en argent. Nous vous écrivons directement parce que, malgré nos tentatives répétées d'entamer des pourparlers avec Casey's, votre conseil d'administration (le « conseil de Casey's ») a jusqu'ici refusé de négocier avec Couche-Tard, ne nous laissant effectuer aucune vérification diligente préalable et prenant diverses mesures pour faire obstacle à notre offre avec prime.

Il est important que les actionnaires de Casey's puissent, en tant que véritables propriétaires de cette entreprise, juger par eux-mêmes de la valeur de l'offre au comptant avec prime de Couche-Tard sans l'obstruction ni l'obscurcissement du

conseil de Casey's. Le 23 septembre 2010, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Casey's, vous aurez l'occasion d'élire huit nouveaux administrateurs indépendants et qualifiés, dont la candidature a été présentée par Couche-Tard et qui s'engagent à maximiser la valeur de Casey's pour tous les actionnaires. Nous sommes convaincus que nos candidats à un poste d'administrateur permettront d'assurer une surveillance indépendante au sein du conseil de Casey's et sa responsabilisation, en plus d'une évaluation objective de notre offre au comptant avec prime.

**Veillez voter DÈS AUJOURD'HUI par téléphone, par Internet ou en signant, en datant et en retournant la carte de procuration BLEUE ci-jointe dans l'enveloppe préaffranchie fournie.**

**L'OFFRE DE 36,75 \$ PAR ACTION PAYABLE EN ARGENT DE COUCHE-TARD  
PROCURE UNE PRIME EN ESPÈCES IMMÉDIATE ET UN MULTIPLE  
TRÈS ATTRAYANT POUR VOTRE PLACEMENT DANS CASEY'S**

Notre offre de 36,75 \$ par action payable au comptant est intéressante, car elle vous permet de réaliser immédiatement une prime en espèces sur votre placement. Voici quelques éléments à considérer :

- **Le prix offert par Couche-Tard est plus élevé que le sommet historique du cours des actions ordinaires de Casey's avant notre annonce.** L'offre au comptant de Couche-Tard représente une prime de :
  - 26 % au prix de clôture moyen de l'action de Casey's sur une période de un an au 8 avril 2010;
  - une prime de 20 % sur le cours de clôture moyen de l'action de Casey's sur une période de 90 jours au 8 avril 2010;
  - 16 % sur le cours de clôture de l'action ordinaire de Casey's au 8 avril 2010, soit la dernière journée de bourse avant l'annonce publique de l'offre de Couche-Tard; et
  - 12 % sur le plus haut prix de clôture de l'action de Casey's jamais atteint incluant les dernières 52 semaines avant notre annonce.

À l'opposé, l'ensemble des offres au comptant non sollicitées depuis 1997, avec une transaction d'une valeur de plus de un milliard de dollars, est un escompte sur les prix de clôture des compagnies cibles de 31 % sur le plus haut prix et un escompte de 6 % sur le prix le plus haut des 52 dernières semaines.

- **L'offre de Couche-Tard représente un multiple du BAIIA du dernier exercice de 7,2x.** Au début du mois d'avril, lorsque nous avons annoncé que nous souhaitions acquérir Casey's, les actions ordinaires de Casey's se négociaient selon un multiple du BAIIA prévu pour l'année civile 2011 de 5,6x (selon l'IBES), soit le même que le multiple moyen des concurrents de Casey's, à savoir The Pantry, Inc., Alimentation Couche-Tard inc. et Susser Holdings Corporation. Le multiple que nous offrons et le multiple ajusté calculé par Casey's s'inscrivent tous deux dans la fourchette supérieure des opérations précédentes dans le secteur des magasins d'accommodation.
- **L'offre de Couche-Tard est encore plus attrayante compte tenu du déclin général de la valeur des actions.** Nous croyons que notre offre est encore plus

attrayante quand on considère que les cours des actions ont chuté en général depuis l'annonce de notre offre en raison notamment de la faiblesse de l'économie et du caractère défavorable des fondamentaux macroéconomiques. Par exemple, depuis le 8 avril 2010, l'indice S&P 500 et l'indice S&P du commerce de détail (S&P Retail Index)<sup>1</sup> ont reculé de 8 % et 11 %, respectivement. Nous sommes convaincus que sans notre offre, le cours des actions de Casey's aurait suivi cette tendance à la baisse.

- **Couche-Tard est convaincu de pouvoir financer son offre.** Plusieurs banques importantes ont déjà fait savoir qu'elles étaient disposées à fournir à Couche-Tard le financement nécessaire pour ce projet d'acquisition. Nous croyons que les actionnaires de Casey's reconnaissent que Couche-Tard présente cette offre compte tenu de son excellente santé financière et que le financement de l'opération pourra être obtenu rapidement au moment opportun.

**LE RÉCENT PLAN DE REFINANCEMENT PAR EMPRUNT DE CASEY'S  
CONSTITUE UNE TENTATIVE DÉSESPÉRÉE DE DÉTOURNER  
L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES DE NOTRE OFFRE AU  
COMPTANT AVEC PRIME VISANT TOUTE L'ENTREPRISE**

Le 28 juillet 2010, Casey's a annoncé un plan de refinancement par emprunt d'une valeur de 500 M\$ visant le rachat d'environ 25 % de ses actions en circulation par voie d'une offre publique de rachat par « adjudication à la hollandaise modifiée » à un prix de 38 \$ à 40 \$ par action ordinaire. Nous croyons qu'il s'agit là d'une manœuvre financière délibérée qui vise à accroître temporairement le cours des actions de Casey's sans augmenter la valeur fondamentale pour tous les actionnaires de Casey's.

Depuis notre première démarche auprès de Casey's en octobre 2009, Casey's a eu plus de dix mois pour envisager un éventail de solutions afin de maximiser la valeur pour l'ensemble des actionnaires de Casey's, incluant l'identification d'acquéreurs potentiels pour l'ensemble de la compagnie. Nous sommes d'avis depuis un certain temps, et le plan de refinancement de Casey's par emprunt le confirme, qu'aucun autre acheteur – sociétés de capitaux privés et partenaires stratégiques - est intéressé à acquérir Casey's autre que Couche-Tard. Nous croyons que sans notre offre, et particulièrement si l'on tient compte des obstacles placés par Casey's sur la voie de toute opération de changement de contrôle, les actionnaires de Casey's ne doivent espérer aucune possibilité de réaliser une prime importante sur leurs actions ordinaires de Casey's à court terme.

**LE MÉCANISME COERCITIF QUI PERMET DE RÉALISER LE PLAN DE  
REFINANCEMENT FAIT PASSER LA VALEUR DES ACTIONNAIRES  
DANS LES MAINS DES OBLIGATAIRES ET EST CONÇU  
POUR PROTÉGER LA DIRECTION**

---

<sup>1</sup> Le S&P Retail est un indice pondéré en fonction de la capitalisation regroupant 31 entreprises américaines du secteur du détail dont les titres sont négociés à la Bourse de New York, à l'AMEX et au Nasdaq.

En plus de manipuler temporairement le cours des actions ordinaires de Casey's, le refinancement par emprunt constitue un prétexte pour mettre en place un mécanisme coercitif comportant une option empoisonnée de vente conçue pour contrer toute tentative de prise de contrôle par une tierce partie. Cette option empoisonnée de vente, particulièrement coûteuse et peu courante du placement privé de billets que Casey's vient de conclure, favorise les obligataires *au détriment* des actionnaires. Nous croyons que le placement privé de billets est conçu pour rendre le conseil d'administration et la direction inattaquable aux dépens des actionnaires. Advenant que les actionnaires de Casey's décident de remplacer le conseil d'administration, avec cette option de vente empoisonnée associée aux billets, Casey's est tenue d'offrir de verser aux obligataires environ 100 millions de dollars à titre de pénalité basé sur les taux du trésor au 18 août 2010. Cette pénalité inhabituelle constitue une tentative par la direction de retirer aux actionnaires le pouvoir de décider de l'avenir de Casey's. La pénalité de 100 M\$ doit également être payée si Couche-Tard ou une tierce partie acquiert 35 % ou plus des actions en circulation de Casey's.

**Le financement engendre un coût supplémentaire de près de 2 \$ par action pour l'acquisition de Casey's, soit 2 \$ qui auraient pu être remis aux actionnaires, mais qui sont plutôt destinés aux obligataires advenant une telle acquisition.** Les critères qui définissent un changement de contrôle selon Casey's sont très peu élevés, en plus de rendre une telle opération très coûteuse. Les entreprises comme Casey's ont plus souvent recours à un financement par emprunt avec des primes de l'ordre de 1 % à 3 %. À l'opposé, le conseil d'administration et la direction de Casey's sont disposés à donner une prime de 17 % aux obligataires, ce qui représente près de 5 % de la valeur comptable actuelle de l'entreprise (et presque 7 % de la valeur comptable pro forma tenant compte de l'offre publique de rachat basée sur le prix actuel des actions) aux obligataires dans une tentative désespérée de conserver leurs emplois au détriment des actionnaires de Casey's. Plusieurs formes de financement par emprunt comportent des primes de prise de contrôle beaucoup moins élevées que l'énorme prime de 17 % à laquelle Casey's a consenti.

## **COUCHE-TARD EST DÉTERMINÉE À RÉALISER L'ACQUISITION DE CASEY'S**

Depuis le début de ce processus, nous avons souhaité rencontrer le conseil, la direction et les conseillers de Casey's afin de discuter de notre offre au comptant avec prime, de répondre à leurs questions et de conclure une entente de fusion définitive qui soit satisfaisante pour les deux parties. Malgré tous nos efforts, le conseil d'administration et l'équipe de direction de Casey's continuent de refuser de négocier avec Couche-Tard, ils ne nous ont laissés effectuer aucune vérification diligente préalable et ont pris diverses mesures pour faire obstacle à notre offre avec prime, notamment en entreprenant un refinancement par emprunt dont le mécanisme comporte des modalités coûteuses et inhabituelles, en intentant des poursuites onéreuses et non fondées contre Couche-Tard, en recourant à une pilule empoisonnée et en mettant en place de généreuses clauses offrant un parachute doré aux cadres de Casey's. Nous avons consacré beaucoup de temps, engagé d'importantes ressources et pris toutes les mesures nécessaires pour concrétiser l'acquisition de Casey's malgré les obstacles placés par l'entreprise sur la voie de l'opération que nous projetons.

Bien que nous souhaitions toujours négocier une entente acceptable pour les deux parties avec le conseil de Casey's, son refus d'entamer des pourparlers avec nous ne nous laisse d'autre choix que de soumettre notre offre directement aux actionnaires de Casey's et de présenter, pour l'élection au conseil de Casey's, d'autres candidats qui, selon nous, représenteront mieux les intérêts de tous les actionnaires de l'entreprise.

Les véritables propriétaires de Casey's, c'est-à-dire ses actionnaires, ont maintenant l'occasion d'envoyer un message clair au conseil de Casey's pour exiger qu'il cesse de dépenser leur argent pour des mesures défensives inutiles et coûteuses et qu'il commence à négocier une entente satisfaisante pour tous avec Couche-Tard afin qu'eux, les actionnaires de Casey's, puissent réaliser immédiatement la pleine valeur de leurs actions.

### **L'OFFRE DE COUCHE-TARD EST TRÈS ATTRAYANTE POUR TOUTES LES PARTIES INTÉRESSÉES DE CASEY'S**

Nous demeurons convaincus que notre offre est très attrayante non seulement pour les actionnaires de Casey's, mais aussi pour toutes les parties intéressées de Casey's et de Couche-Tard. Couche-Tard entretient d'excellentes relations avec les employés des entreprises qu'elle a acquises. Couche-Tard exerce ses activités d'une manière hautement décentralisée, et nous prévoyons garder en poste la plupart, voire la totalité, des employés de Casey's.

De plus, nous sommes persuadés que, par sa plus grande taille, l'entité née du regroupement de Couche-Tard et de Casey's procurera aux autres parties intéressées de l'entreprise des possibilités plus vastes que celles que la petite plateforme de Casey's peut leur offrir actuellement. Comme nous l'avons mentionné, Couche-Tard est la plus importante compagnie en tant que chaîne de magasins d'accommodation (intégrée ou non à une société pétrolière) en fonction du nombre de magasins corporatifs. Couche-Tard a un réseau qui compte 5 878 magasins, dont 4 146 dotés d'un site de distribution de carburant. Ces commerces sont répartis dans 11 grands marchés géographiques, dont huit aux États-Unis, couvrant 43 états et le district de Columbia, et trois au Canada, couvrant les dix provinces. L'accès à la plateforme de Couche-Tard offrira aux fournisseurs de Casey's des possibilités accrues pour ce qui est d'augmenter leurs ventes aux chaînes de magasins d'accommodation faisant partie du portefeuille de Couche-Tard.

Par le passé, Couche-Tard a toujours traité avec le plus grand respect les commerces locaux liés aux entreprises qu'elle a acquises. Notre structure de gestion décentralisée nous a permis de maintenir les relations avec leurs fournisseurs. Pour ce qui est de Casey's, nous avons déjà beaucoup de fournisseurs communs et nous n'entrevoyons aucun changement important sur le plan de l'exploitation.

**VOTEZ POUR DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS ET  
QUALIFIÉS EN UTILISANT LA CARTE DE PROCURATION BLEUE  
DÈS AUJOURD'HUI**

Au bout du compte, vous êtes, en tant qu'actionnaire, le véritable propriétaire de Casey's et, en définitive, c'est vous qui déciderez de l'avenir de votre investissement. Toutefois, nous ne croyons pas que vous en aurez l'occasion sans un changement au sein du conseil de Casey's. Nous sommes convaincus qu'une fois élus au conseil de Casey's, les huit candidats indépendants indiqués sur la carte de procuration **BLEUE** permettront d'assurer une surveillance indépendante au sein du conseil de Casey's et sa responsabilisation. Nous vous encourageons à envoyer un message clair et convaincant au conseil de Casey's pour lui faire savoir que les actionnaires de l'entreprise veulent des administrateurs qui agiront dans leur meilleur intérêt.

Votre vote est extrêmement important. Afin d'élire des administrateurs qui s'engagent à défendre vos intérêts, veuillez voter **DÈS AUJOURD'HUI** par téléphone, par Internet ou en signant, en datant et en retournant la carte de procuration **BLEUE** ci-jointe dans l'enveloppe préaffranchie fournie.

En vous remerciant de votre appui, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

/s/ Alain Bouchard  
Alain Bouchard  
Président et chef de la direction

**Votre vote est important, peu importe le nombre d'actions  
que vous détenez.**

Si vous avez des questions sur la manière d'exercer le droit de vote  
rattaché à vos actions à l'aide de la carte de procuration **BLEUE**,  
ou si vous avez besoin d'une aide supplémentaire, veuillez  
communiquer avec l'entreprise qui nous prête assistance  
pour la sollicitation des procurations :

**INNISFREE M&A INCORPORATED**

Numéro sans frais pour les actionnaires : 1-877-717-3930  
Numéro à frais virés pour les banques et les courtiers : 212-750-5833

**IMPORTANT**

Nous vous prions de ne signer AUCUNE carte  
de procuration blanche envoyée par Casey's.

## **À propos de Couche-Tard**

Alimentation Couche-Tard inc. est le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation. En Amérique du Nord, Couche-Tard est la plus importante compagnie en tant que chaîne de magasins d'accommodation (intégrée ou non à une société pétrolière) en fonction du nombre de magasins corporatifs. Couche-Tard a un réseau qui compte 5 878 magasins, dont 4 146 dotés d'un site de distribution de carburant. Ces commerces sont répartis dans 11 grands marchés géographiques, dont huit aux États-Unis, couvrant 43 états et le district de Columbia, et trois au Canada, couvrant les dix provinces. Plus de 53 000 personnes oeuvrent dans l'ensemble du réseau de magasins et aux centres de services de Couche-Tard. Pour plus d'information, prière de visiter le site internet de Couche-Tard à [www.couche-tard.com/corporatif](http://www.couche-tard.com/corporatif).

## **Déclarations prospectives**

Les déclarations contenues dans cette communication, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Couche-Tard peuvent constituer des déclarations prospectives. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « évaluer », « estimer », « croire », ainsi que d'autres expressions apparentées. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner une différence considérable entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives, mentionnons la possibilité que Couche-Tard ne complète pas l'offre d'achat comme prévu; la capacité de Couche-Tard d'établir une synergie et de créer la valeur escomptée de la transaction proposée; la capacité de Couche-Tard d'intégrer rapidement et efficacement les activités de Casey's; les tendances et projections prévues à l'égard de certains produits, services, segments d'affaires, revenus et dépenses; la disponibilité de suffisamment de liquidités et de capitaux, les attentes de Couche-Tard à l'égard de sa

situation financière et ses liquidités ainsi que les mouvements de trésorerie et bénéfices futurs; les dépenses en immobilisation prévues; le succès de la stratégie de croissance ainsi que la croissance et l'expansion escomptée des activités de Couche-Tard; les intentions, opinions et attentes actuelles de Couche-Tard à l'égard surtout du rendement futur; les attentes liées à la croissance des ventes, des marges brutes, des dépenses en immobilisations et du taux d'imposition effectif; les attentes liées à la conclusion de diverses procédures judiciaires; la saisonnalité et les catastrophes naturelles; et d'autres risques décrits en détail de temps à autre dans les rapports déposés par Couche-Tard auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans cette communication est basée sur l'information disponible en date de sa publication.

### **Information importante additionnelle**

Cette communication ne constitue pas une offre d'achat ou une sollicitation de vendre des actions. L'offre publique d'achat (« l'Offre Publique d'Achat ») est faite en vertu d'une déclaration d'offre publique d'achat sur annexe TO (incluant l'offre d'achat, la lettre d'accompagnement et autres documents relatifs à l'offre publique d'achat) qui ont été déposés le 2 juin 2010 auprès de la SEC par Couche-Tard et ACT Acquisition Sub, Inc. (« ACT Acquisition Sub »). **Ces documents, tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre, contiennent de l'information importante incluant les modalités et conditions de l'Offre Publique d'Achat qui doivent être lus attentivement avant que toutes décisions soient prises quant à l'Offre Publique d'Achat.** Les investisseurs et détenteurs d'actions de Casey's pourront obtenir des copies gratuitement et autres documents déposés par Couche-Tard auprès de la SEC par l'entremise du site internet de la SEC à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov> ou en faisant la demande auprès du Secrétaire corporatif de Alimentation Couche-Tard Inc. au 4204 boul. Industriel, Laval (Québec), Canada H7L 0E3. Des copies peuvent être également obtenues gratuitement auprès de Innisfree M&A Incorporated au 1-877-717-3930.

Couche-Tard et ACT Acquisition Sub ont déposé une circulaire de sollicitation de procurations finale sous *Schedule 14A* auprès de la SEC le 19 août 2010 en relation avec la sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2010 de Casey's. La circulaire de sollicitation de procurations finale sera postée aux actionnaires de Casey's le ou vers le 19 août 2010. **Les investisseurs et détenteurs d'actions de Casey's sont sommés de lire attentivement et en totalité la circulaire de sollicitation de procurations finale et autres documents déposés auprès de la SEC dès qu'ils seront disponibles car ils contiendront de l'information importante.** Les investisseurs et détenteurs d'actions de Casey's pourront obtenir des copies gratuitement et autres documents déposés par Couche-Tard auprès de la SEC par l'entremise du site internet de la SEC à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov> ou en faisant la demande auprès du Secrétaire corporatif de Alimentation Couche-Tard Inc. au 4204 boul. Industriel, Laval (Québec), Canada H7L 0E3. Des copies peuvent être également obtenues gratuitement auprès de Innisfree M&A Incorporated, l'agent de renseignements de Couche-Tard, au (877) 717-3930.

### **Information concernant les participants**

Couche-Tard et ACT Acquisition Sub, sa filiale en propriété exclusive indirecte, et certains de leurs administrateurs et haut dirigeants respectifs ainsi que les candidats proposés par Couche-Tard pour élection au conseil d'administration de Casey's à l'assemblée annuelle des



actionnaires 2010 de Casey's pourraient être des participants présumés à la transaction proposée en vertu des règles de la SEC. En date du présent communiqué de presse, Couche-Tard est le propriétaire réel de 362 actions ordinaires de Casey's (incluant 100 actions ordinaires de Casey's détenues par ACT Acquisition Sub). Les détenteurs d'actions peuvent obtenir de l'information sur les noms, associations et intérêts des administrateurs et haut dirigeants de Couche-Tard dans son rapport annuel (Form 40-F) pour son exercice terminé le 25 avril 2010, lequel a été déposé auprès de la SEC le 19 juillet 2010, et sa circulaire de sollicitation de procurations de votes pour son assemblée générale annuelle des actionnaires 2010, laquelle a été déposée auprès de la SEC sous un Form 6-K le 19 juillet 2010. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement tel qu'indiqué ci-dessus. De l'information supplémentaire relativement aux intérêts de ces participants dans la circulaire de sollicitation de procurations de votes et une description de leur intérêts directs et indirects, par l'entremise de détention d'actions ou autrement, est inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations finale déposée auprès de la SEC le 19 août 2010.

###

**Contacts:**

Raymond Paré  
Vice-président et chef de la direction financière  
Tél: (450) 662-6632 poste 4607  
relations.investisseurs@couche-tard.com

Joele Frank, Wilkinson Brimmer Katcher  
Matthew Sherman / Eric Brielmann / Eric Bonach  
Tél: (212) 355-4449

Innisfree M&A Incorporated  
Alan Miller / Jennifer Shotwell / Scott Winter  
Tél: (212) 750-5833